

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 29 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois de janvier le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

|  |  |
|--|--|
| Date de la convocation : 16 janvier 2025 | Nombre de délégués en exercice : 34<br>Présents : 20<br>Absents excusés : 16<br>Absents : 4<br>Votants : 21 dont 1 pouvoir |
|--|--|

**PRESENTS** : M. AUBRUN Thomas ; Mme BAUDELLOT Chantal ; M. BARREAU Dominique ; M. CHOLLET Jean-Michel (suppléant) ; M. COCHARD Philippe (suppléant) ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DORET Michel ; M. DUPAS Bruno ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. JEUDI Daniel ; M. JOZEAU Jacky ; M. MEDJAKE Guillaume (suppléant) ; M. MONTIBERT Jean-Paul (suppléant) ; M. NOIRAUD Bernard ; M. POTET Christophe (suppléant) ; M. POUIT Stéphane (suppléant) ; Mme RICHARD Françoise ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

**ABSENTS EXCUSES** : M. BICHON Laurent ; M. CESBRON Patrice ; M. CHEVALLIER Jérémy ; M. CHAUVIN Hervé ; M. DABIN Michel ; M. METREAU Jacques ; M. POUPIN Pascal ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. RENAUD Denis ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane est remplacée par M. MEDJAKE Guillaume ; M. FUZEAU Bruno est remplacé par M. MONTIBERT Jean-Paul ; Mme GELÉE Maryline est remplacée par M. POUIT Stéphane ; M. LIGNE Alain est remplacé par M. COCHARD Philippe ; M. NERBUSSON Joël est remplacé par M. POTET Christophe ; Mme NOLOT Monique a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique ; M. PILLOT Jean est remplacé par M. CHOLLET Jean-Michel.

**ABSENTS** : M. AIGUILLON Mickaël ; M. CHARBONNEAU Claude ; M. MOTARD Jérôme ; M. WOJTCZAK Richard.

**Secrétaire de séance** : M. DUPAS Bruno.

**ADMINISTRATION GENERALE**  
**CONVENTION D'ECHANGES DE DONNEES AVEC LE SYNDICAT EAUX DE VIENNE**

Monsieur le Président expose :

Le SEVT conçoit et met en œuvre des politiques publiques sur son territoire dans le domaine de l'eau potable. Dans le cadre de sa compétence, le syndicat a mis en place des bases de données et des systèmes d'information.

Afin d'améliorer la qualité et la rapidité du travail de ses services, le SEVT, souhaite par ailleurs bénéficier de la mise à disposition des données numériques issues du système d'information géographique de Eaux de Vienne. Cette mise à disposition lui permet d'assumer de façon plus efficace ses missions de service public, dans chacun des domaines dont il a la charge.

Dans le cadre de ses missions et pour assurer la gestion qui en découle, les données numériques issues du système d'information géographique du SEVT intéressent Eaux de Vienne, sur le territoire de ses compétences.

L'échange d'informations sous forme numérique participe au développement d'une vision commune et cohérente du territoire, facilite la conduite des études, valorise les données, les rend plus homogènes, et plus généralement, permet d'améliorer l'efficacité de chacun.

Le SEVT et Eaux de Vienne détiennent chacun en ce qui les concerne, des données, fichiers, bases de données dont ils sont auteurs ou producteurs ou qui proviennent de sources extérieures et sur lesquelles ils disposent des droits suffisants pour consentir une convention.

Afin d'améliorer la disponibilité réciproque des informations existantes, le SEVT et Eaux de Vienne, souhaitent établir un cadre contractuel d'échange des données numériques.

Il est proposé au Comité Syndical de signer avec le syndicat Eaux de Vienne une convention définissant les conditions d'échange des données numériques entre les deux syndicats.

Vu l'exposé de M. le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ VALIDE les termes de la convention telle qu'elle a été exposée,
- ✓ AUTORISE le Président à signer ladite convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Bernard GAUFFRETEAU

